

Arrêté N° 2024-477

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2 et R335-5,
Vu le Code du travail, et notamment les articles L6411-1, L6412-3, R6412-1 à -6,
D6412-6 et suivant.

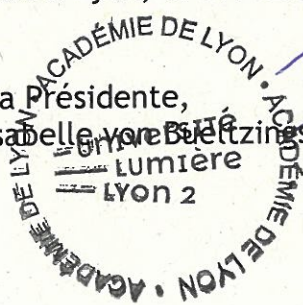
Arrête :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au Master direction de projet ou établissement culturel - développement culturel et direction de projets (DCDP) est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 09/12/2024

La Présidente,
Isabelle von Bültzingsloewen



COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2024 - 2025

Intitulé exact du diplôme :

**Master direction de projet ou établissement culturel – développement culturel et direction de projets
(DCDP)**

	Nom, prénom	Qualité :
Président du jury	JUTANT Camille	mcf
Enseignant chercheur	BULLICH Vincent	pu
Professionnel	BRINI Pierre	Professeur associé/formateur culturel financements européens
Professionnelle	BOUROBOU Duniemou	Directrice de la machinerie